

Avis de consultation du public

Projet de Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)

Publié le 07 Août 2020

(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Conformément à la loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, le Conseil communautaire de la Porte Océane du Limousin a décidé le 20 juin 2018 d'élaborer un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) afin d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs thématiques :

- Les consommations énergétiques
- La production d'énergies renouvelables
- Les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques
- La séquestration carbone
- La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Le 07 juin, les 15 et 16 octobre 2019, le territoire a organisé une large concertation avec les acteurs du territoire de manière à travailler ensemble et de coconstruire la stratégie et le programme d'action du PCAET. L'objectif était de répondre aux enjeux identifiés lors du diagnostic. Le projet de PCAET a été arrêté en conseil communautaire le 19 décembre 2019.

L'ensemble des documents constituant le projet (diagnostic, stratégie, plan d'action, suivi) ainsi que le rapport sur les incidences environnementales ont été notifiés en janvier 2020 à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), au Préfet de région et au Président du Conseil régional. Leurs avis sont consultables sur le site internet de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin ainsi qu'au siège, 1 avenue Voltaire à Saint-Junien.

Conformément aux articles R122-17 du code de l'environnement, le PCAET est soumis à évaluation environnementale car il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET du

07 septembre au 16 octobre 2020 inclus

Pour cela, sont mis à disposition pour consultation, sur le site internet de la Communauté de communes de Porte Océane du Limousin à l'adresse suivante www.porteoceane-dulimousin.fr, les documents suivants :

- Le PCAET, comprenant les documents suivants :
 - Rapport de diagnostic
 - Rapport de stratégie
 - Rapport Plan d'Actions
 - Suivi et évaluation
- Le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique
- L'avis de l'Autorité Environnementale
- Les autres avis émis sur le PCAET : avis du Préfet et avis du Président du Conseil Régional

Ces documents seront également consultables en format papier, sur la même période :

- au siège de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin, Avenue Voltaire, de 9h à 17h, du lundi au vendredi,

Le public pourra faire part de ses observations

- Par voie électronique, à l'adresse : agenda21@pol-cdc.fr
- Par voie postale, à l'adresse : Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, 1 avenue Voltaire, 87200 Saint-Junien.

- Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra être pris en considération. A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin.